

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE PROFESSIONNALISME DE L'AMC

Le Code d'éthique et de professionnalisme de l'AMC énonce les engagements et les responsabilités éthiques et professionnels inhérents à la profession médicale. Il fixe des normes d'exercice conformes à l'éthique qui guident les médecins dans l'exécution de leur obligation de respect des normes de soins les plus élevées, et renforcent la confiance des patients et du public envers les médecins et la profession. Il reflète et affirme également les valeurs et les engagements fondamentaux de la profession, et décrit les responsabilités associées à l'exercice contemporain de la profession médicale.

Dans le cadre du présent Code, la pratique éthique est définie comme un processus actif de questionnement, de réflexion et de prise de décision sur ce que devraient être les gestes d'un médecin et les raisons justifiant ces derniers. Le Code guide la prise de décision éthique, particulièrement dans les situations où les lignes directrices existantes sont insuffisantes, ou lorsque les valeurs et les principes sont en conflit. Le Code ne se veut pas exhaustif : il vise plutôt à énoncer des normes d'exercice conformes à l'éthique pouvant être interprétées et appliquées à des situations particulières. Le Code et les autres politiques de l'AMC sont des lignes directrices qui offrent aux médecins au Canada un cadre éthique commun.

Toujours dans le cadre du présent Code, la notion d'éthique médicale englobe les vertus, les valeurs et les principes qui devraient guider la profession médicale, alors que celle de professionnalisme englobe l'actualisation ou l'exercice des responsabilités issues des normes au moyen de comportements, de pratiques et de compétences. Ensemble, les vertus et les engagements énoncés dans le Code sont essentiels à l'exercice d'une médecine conforme à l'éthique.

Les médecins devraient aspirer à incarner les vertus et à appuyer les engagements énoncés dans le Code, et sont tenus de s'acquitter des responsabilités professionnelles qui y sont décrites.

Les médecins devraient connaître les exigences légales et réglementaires régissant l'exercice de la médecine dans leur province ou territoire.

## A. VERTUS INCARNÉES PAR L'AGIR ÉTHIQUE DES MÉDECINS



### Compassion

Un médecin qui fait preuve de compassion perçoit la souffrance et la vulnérabilité des patients, cherche à comprendre la situation particulière vécue par chacun d'eux, cherche à soulager leur souffrance, et offre son soutien aux patients souffrants et vulnérables.



### Honnêteté

Un médecin honnête parle de façon directe. Il accorde une grande valeur à la vérité et fait de son mieux pour la découvrir, la préserver et l'exprimer avec délicatesse et respect.



### Humilité

Un médecin qui fait preuve d'humilité connaît les limites de ses connaissances et de ses compétences, et celles de la médecine. Il se garde de franchir ces limites, cherche à obtenir conseils et soutien auprès de ses pairs lorsqu'il est confronté à des situations difficiles, et reconnaît la connaissance que les patients ont de leur situation.



### Intégrité

Un médecin intègre fait preuve de cohérence dans ses intentions et ses gestes. Il agit de façon sincère et se conforme aux attentes de la profession, même dans l'adversité.



### Prudence

Un médecin prudent fait appel à son jugement et à son raisonnement cliniques et moraux, tient compte de toutes les connaissances et de tous les renseignements pertinents, et prend – en toute conscience – des décisions réfléchies qui respectent les principes des soins médicaux exemplaires.

# B. ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX DES MÉDECINS



## Engagement à l'égard du bien-être des patients

- Tenir compte d'abord et avant tout du bien-être des patients; toujours agir dans l'intérêt des patients et promouvoir le bien-être de ces derniers.
- Offrir une prise en charge et des soins appropriés tout au long du continuum de soins.  
Prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir ou réduire au minimum les préjudices; aviser les patients d'un risque de préjudices ou de préjudices survenus.
- Être conscient de l'équilibre entre les bienfaits et les préjudices potentiels associés à un acte médical; agir de façon à ce que les bienfaits surpassent les préjudices.



## Engagement à l'égard du respect de la personne

- Toujours traiter les patients avec dignité et respecter la valeur égale et intrinsèque de chaque personne.
- Toujours respecter l'autonomie des patients.
- Ne jamais exploiter les patients à des fins personnelles.
- Toujours refuser de prendre part à des activités allant à l'encontre des droits fondamentaux de la personne et refuser de soutenir ce type d'activités.



## Engagement à l'égard de la justice

- Promouvoir le bien-être des communautés et des populations en cherchant à améliorer les résultats de santé et l'accès aux soins, à réduire les iniquités et les disparités en santé, et à favoriser la responsabilité sociale.



## Engagement à l'égard de l'intégrité et de la compétence professionnelles

- Exercer la médecine avec intégrité, et de façon compétente et sécuritaire; éviter toute influence pouvant miner son intégrité professionnelle.
- Développer et approfondir ses connaissances, ses habiletés et ses compétences professionnelles en prenant part à des activités d'apprentissage continu.



## Engagement à l'égard de l'excellence professionnelle

- Contribuer à l'évolution de la profession médicale et à l'innovation dans ce domaine, par la médecine clinique, la recherche, l'enseignement, le mentorat, le leadership, l'amélioration de la qualité, l'administration et la représentation au nom de la profession ou du public.
- Participer à l'établissement et au maintien des normes professionnelles et s'engager dans des processus qui appuient les institutions responsables de la réglementation de la profession.
- Cultiver des relations de collaboration respectueuses avec les autres médecins et les apprenants, dans tous les domaines de la médecine, ainsi qu'avec d'autres pairs et partenaires en soins de santé.



## Engagement à l'égard de l'autogestion de la santé et du soutien aux pairs

- Valoriser sa santé et son bien-être personnels, et aspirer à donner l'exemple de l'autogestion de la santé; prendre des mesures pour optimiser la coexistence harmonieuse de sa vie professionnelle et de sa vie personnelle.
- Valoriser et promouvoir une culture axée sur la formation et la pratique qui appuie les pairs et répond efficacement à leurs besoins, et où ces derniers peuvent demander de l'aide pour améliorer leur bien-être physique, mental et social.
- Reconnaître que la santé et le bien-être des médecins doivent être traités à l'échelle individuelle et systémique, et agir conformément à cette notion, dans un modèle de responsabilité partagée.



## Engagement à l'égard d'une culture de réflexion et de questionnement

- Valoriser et favoriser la réflexion et le questionnement individuels et collectifs pour faire progresser la médecine et faciliter la prise de décision éthique.
- Encourager la curiosité et l'exploration pour favoriser l'introspection et le développement personnel; être réceptif aux nouvelles connaissances, technologies et pratiques, ainsi qu'à l'apprentissage au contact des autres.